



LE PATRONAT EN REVAIT, DES SYNDICATS AIR FRANCE L'ONT FAIT !!

Roissy, le 04 avril 2013

Le recul social auquel nous assistons depuis plusieurs années, sous la pression du patronat et des actionnaires, ne semblait avoir comme force d'opposition que les syndicats dont, c'est le rôle légitime et essentiel. Certains ont accepté des compromis contre nature sur des réductions de salaire, l'allongement du temps de travail ou l'abandon de « conquis » sociaux avec, malheureusement des résultats peu probants, voir parfois catastrophiques. Nous pouvons faire crédit à ces syndicalistes d'avoir essayé de sauver des emplois, quitte à faire l'impasse sur leurs convictions et à abandonner les «conquis» obtenus de haute lutte.

Le pire n'était pas encore écrit puisqu'aujourd'hui dans l'une des plus grandes entreprises du CAC 40, et en pleine crise sociale, **des syndicats se battent pour obtenir le licenciement des salariés du CCE AIR FRANCE.**

Lors de la session du Vendredi 29 Mars 2013, **plusieurs syndicats Air France ont montré leur détermination : obtenir des licenciements à tout prix** mais en s'organisant pour que la justice prenne la main afin se défaire de toutes leurs responsabilités.

En effet, dans l'article du journal les Echos « Menace sur le Comité Central d'Entreprise Air France », **un membre dirigeant de la CFDT Air France, après le départ de 74 personnes de l'entreprise (dont 52 personnes en 3 mois), un plan de départ volontaire géré par le CGT,** déclare : « il faut maintenant envisager un PSE de 15 à 18 personnes ».

Dans le même article, pour Ronald Noirot (CFE/CGC), si le bureau CGT se refuse à engager un PSE en complément des mesures déjà engagées, la majorité des Elus refusera de lui accorder sa confiance. »

Face à cette crise de trésorerie, La Direction d'Air France, en qualité de Président du CCE, peut à elle seule éviter ces licenciements en revenant aux versements de la subvention complète en début d'année, le problème fondamental du CCE n'étant pas ses effectifs mais sa trésorerie. **Pour rappel le CE.OA a toujours une dette d'environ 9 millions d'euros à laquelle s'ajoutent environ 9 millions de solidarité qu'il ne verse plus aux CE et dont le CCE a repris la charge en totalité.**

Si la réponse syndicale aux problèmes de trésorerie est le licenciement des salariés, il ne faudra pas s'étonner que la direction d'Air France s'engage sur cette voie d'ici peu de temps en les reprenant comme exemple. Les syndicats d'Air France auront fait du rêve de la Direction ... votre cauchemar.

Nous en concluons donc que ces deux syndicats annihilent toutes les solutions possibles et imaginables pour sauvegarder les emplois au profit d'un plan de licenciement. **Le but non avoué est la disparition du CCE avec ses spécificités sociales au profit d'une soustraction qui mènera à terme à la disparition des «conquis» sociaux.**

Nous rappelons que toutes les décisions prises en session ont été appliquées avec succès et que les personnels du CCE se sont fortement mobilisés pour maintenir une prestation de qualité malgré une diminution des effectifs importante et des conditions de travail dégradées.

Cette réalité n'est évidemment pas du goût de ceux qui pariaient sur un échec. Il leur faut donc créer de nouvelles problématiques et essayer de pousser à la grève les agents du CCE AIR France, quitte à sacrifier vos vacances et celles de vos enfants. L'annonce de licenciements au CCE, juste avant les vacances de printemps, n'est certainement pas une coïncidence. Chercherait-on à aggraver la crise plutôt qu'à y apporter une solution pérenne ?